

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS292/4  
10 juin 2003

(03-2989)

---

Original: anglais

## COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

### Demande de participation aux consultations

#### *Communication de l'Australie*

La communication ci-après, datée du 28 mai 2003, adressée par la Mission permanente de l'Australie à la Délégation permanente de la Commission européenne, à la Mission permanente du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'Australie souhaite participer aux consultations demandées par le Canada le 13 mai 2003 conformément à l'article 4 du Mémorandum d'accord, à l'article XXII de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994*, à l'article 11 de l'*Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires*, à l'article 19 de l'*Accord sur l'agriculture* et à l'article 14 de l'*Accord sur les obstacles techniques au commerce*, concernant les mesures qui affectent l'approbation et la commercialisation de produits qui renferment des organismes génétiquement modifiés, qui sont composés d'organismes génétiquement modifiés ou qui sont obtenus à partir d'organismes génétiquement modifiés. La demande de consultations présentée par le Canada a été distribuée aux Membres le 20 mai 2003 (voir les documents WT/DS292/1, G/L/628, G/SPS/GEN/398, G/AG/GEN/61 et G/TBT/D/29).

L'Australie est un important producteur et exportateur de produits agricoles. À ce titre, elle a un intérêt commercial substantiel dans les consultations demandées par le Canada.

Nous saurions gré aux Communautés européennes de bien vouloir confirmer qu'elles ont reçu et acceptent la présente demande de participation aux consultations et nous informer de la date et du lieu des consultations.

---